

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2005

Délibération n°2005-01

Date de convocation: 25 janvier 2005 Nombre de délégués en exercice : 34

Titulaires : 16 Suppléants : 13

Absents non remplacés: 5

Votants: 29

L'an deux mil cinq, le dix février à dix huit heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Lirac, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS:

TITULAIRES

M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. JOUBERT - M. MAIGRE - M. RANDOULET M. MILON - M. FOURMENT - M. BISCARRAT M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI M. GUEDES - M. STACHETTI MME DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. BRUN - M. QUIOT - Mme BERARD - Mme LAUGIER - M. BERTLOT - M. BANACHE
M. BLANCO - M. ROUX - Mme LAGET - M. PEREZ
Mme LAFAURE - M. LEMOSSE
M. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S):

M. ALLEMAND - M. DUPONT - Mme ROIG M. STANZIONE M. FORIEL D'ESTEZET

Secrétaire de séance : M. SEVERAC



OBJET: Débat d'Orientation Budgétaire 2005

Rapporteur: M. Alain MILON

Le Président expose :

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Budget primitif sera soumis au vote le 17 mars 2005.

Cette note d'orientation budgétaire permet de présenter le contexte global dans lequel s'inscrit ce budget, ainsi que les orientations majeures retenues par le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

1. Le Contexte Général du Budget Primitif 2005

L'année 2004 a permis de mettre en route la structure administrative porteuse de notre SCoT ainsi que de poser les premiers jalons de son fonctionnement : lancement des commissions thématiques à Fargues en mai 2004 (1^{er} Cycle des Ateliers du SCoT), mise en place des réflexions de secteur



(notamment du côté gardois), tissage des premiers contacts avec les territoires voisins (Création de la Conférence de l'Inter-SCoT en janvier 2005).

Le lancement officiel de la procédure de SCoT à Saze, en avril 2004, a permis de définir les partenariats (définition des modalités de l'association et de la concertation) et de faire émerger un cahier des charges, apte à positionner notre démarche vis-à-vis des différents partenaires institutionnels (Etat, Conseils Généraux et Régionaux).

Elle a en outre permis de conclure, en fin d'année 2004, à la signature d'une convention avec l'Etat pour l'obtention d'une subvention de 207.580 €, exclusivement destinée à co-financer les études du Schéma. D'autres partenariats financiers sont attendus, notamment du côté du Conseil Général de Vaucluse (15.000 €).

Sur le plan du fonctionnement du syndicat mixte, l'exercice 2004 a permis de confirmer des besoins réels, tant techniques qu'humain, pour accompagner la démarche des élus.

Tout d'abord, la forte mobilisation des membres du Syndicat Mixte a permis d'orienter de manière significative la création d'une Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise (octobre 2004); structure partenariale qui aura pour mission prioritaire la mise en œuvre « technique » de notre SCoT (réalisation des études, accompagnement techniques des groupes de travail, conseil et assistance).

Ensuite, la montée en charge du travail nécessite de faire évoluer le « pool technique » du Syndicat, alors exclusivement constitué de fonctionnaires mis à disposition dans le cadre d'activités accessoires. Le recrutement à temps plein d'une directrice et d'une secrétaire, permettront - en relais avec les conseillers techniques - de conforter la structure dans son rôle de pilotage et d'animation de la démarche. Il permettra en outre de renforcer les missions de communication du syndicat auprès des communes, des partenaires institutionnels et du public (publication d'un journal d'information, réunions et expositions publiques, campagnes de communication et mise en place du site web).

L'achèvement des travaux du mas du Petit Gigognan et l'emménagement concomitant du Syndicat et de l'Agence d'Urbanisme en Courtine (courant février) parachèveront l'individualisation de notre structure par rapport au Grand Avignon et son positionnement en tant qu'interlocuteur à part entière de nos territoires.

2. Les orientations financières pour 2005

Avant de présenter le Budget 2005 il convient de faire un point sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2004.

Les <u>recettes de fonctionnement 2004</u> du Syndicat se sont élevées à **126 000** € correspondant exclusivement à l'appel à cotisation de base des collectivités membres.

Les dépenses de fonctionnement 2004 du Syndicat s'élèvent à 52 000 € et se ventilent comme suit :

- 35 000 € de frais de personnel, indemnités des élus et cotisation aux organismes (IRANCTEC et URSSAF)
- 10 000 € d'adhésion 2004 à l'Agence d'Urbanisme,
- 5 000 € de frais de publicité,
- 2 000 € de frais divers (réception de Fargues, remboursement de frais au Grand Avignon)

Les dépenses d'investissement 2004 se montent à 26 000 € et comprennent notamment :

- 4 000 € d'acquisition de logiciels
- 22 000 € d'acquisition de matériel mobilier et informatique



Le résultat de l'exercice courant soit 74 000 € sera affecté à la couverture du résultat d'investissement déficitaire pour un montant de 26 000 €, et le solde de 48 000 € pourra être affecté en report à nouveau de la section de fonctionnement 2005 en déduction de l'appel de cotisation 2005 aux collectivités.

2.1. Les principales recettes 2005 du Syndicat Mixte consisteront en :

a) les cotisations des membres

Pour mémoire, le coût du SCOT étant évalué à environ 1 € par an et par habitant, le montant de la participation des communes et communautés varie donc chaque année selon l'octroi et le montant des subventions reçues des partenaires extérieurs.

b) les subventions extérieures : l'Etat

Compte tenu des délais généralement longs de versement des crédits d'Etat, un différé sera vraisemblablement à envisager entre nos recettes et nos dépenses. Ceci pourrait se traduire par l'ouverture d'une ligne de trésorerie, afin de couvrir ce décalage.

2.2. Les principaux frais du Syndicat Mixte consisteront en :

a) La participation à la construction d'un outil partagé de connaissance du territoire (Adhésion à l'Agence d'Urbanisme)

Par le biais de son adhésion directe à l'Agence, le Syndicat Mixte du SCoT contribue à la définition du programme partenarial et sera bénéficiaire de l'ensemble de la production de l'Agence (observatoires, bases de données SIG, études, conseils). L'ensemble de cette production pourra ensuite être communiquée et diffusée auprès de tous les membres du Syndicat.

b) La réalisation du diagnostic du SCoT et l'amorce du PADD (Commande spécifique à l'Agence d'Urbansime)

La réalisation technique du SCoT sera confiée dans sa globalité à l'Agence d'Urbanisme, laquelle assurera elle-même la sous-traitance de thématiques plus spécifiques pour lesquelles elle ne dispose pas de compétences internes.

Reprenant les grands principes définis dans le cahier des charges, il s'agira plus particulièrement pour l'année 2005 de :

- 1) Amorcer la réflexion sur les enjeux à l'échelle du SCoT, dans la continuité du premier cycle d'Ateliers : constitution d'un Comité stratégique et organisation d'un second cycle de conférences débats sur les grandes thématiques du territoire.
- 2) Approfondir le diagnostic de terrain et pressentir les orientations, secteur par secteur, de manière décentralisée et avec les acteurs locaux : production d'un état des lieux communal, accompagnement des réflexions par secteur.
- 3) Poursuivre l'élaboration d'un diagnostic territorial global, en partenariat technique avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire et dans une logique d'intégration des problématiques à une plus large échelle (Inter-SCoT).

L'année devrait s'achever sur la validation de ce diagnostic et l'émergence d'un Projet partagé d'Aménagement et de Développement durable (PADD).

c) La communication :

Suite à la définition des modalités de la concertation, il importera de mettre en œuvre au courant de l'année 2005 les différents outils de communication nécessaire à l'information du public et à la sensibilisation des acteurs locaux : mise en place du site WEB du Syndicat, publication d'une plaquette de présentation et réalisation d'une lettre trimestrielle d'information.



d) Les frais de structure et de gestion :

Le Syndicat Mixte rejoindra son siège de Courtine courant février 2005. Il occupera des locaux situés dans le même bâtiment que l'Agence d'Urbanisme. Ce bâtiment a été aménagé de manière à pouvoir devenir un véritable centre de ressources et d'échanges pour le bassin de vie d'Avignon. Une salle de réunion a d'ores et déjà été réaménagée et d'autres potentialités sont envisageables dans un proche avenir (hall d'exposition, grande salle de conférence).

Les principaux frais de structures et de gestion seront donc liés à l'occupation de ces locaux et au fonctionnement d'une structure autonome.

Toutefois un certain nombre de principes ont été maintenus :

- le choix d'une structure réduite, simplement composée d'un binôme directrice/secrétaire assurant l'interface entre les différents partenaires et l'animation du syndicat, comme l'encadrement de ses prestataires (Agence),
- le maintien de conseillers techniques, en relais de l'équipe directionnelle pour l'animation des réunions de travail et le maintien de la continuité technique avec les services des communautés,
- la mise en commun des moyens partagés avec l'agence d'urbanisme : dans un soucis d'économie et d'optimisation des ressources, de nombreuses acquisitions ont été réalisées en commun avec l'agence (mobilier de réunion, serveur informatique).

Le Budget 2005 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon s'équilibre donc comme suit :

RECETTES:

Section de Fonctionnement (210 000 €)

	Population RGP99SDC	part/EPCI	Cotisation 2005	mémoire cotisation 2004
Grand Avignon	155 536	67,8%	142 322	87 185
CCPRO	36 775	16,0%	33 651	19 068
CCSC	28 530	12,4%	26 106	15 882
CCCRG	7 920	3,5%	7 247	4 400
Lirac	737	0,3%	674	
TOTAL	229 498	100	210 000	126 535

Section d'Investissement (170 500 €)

⇒ Subvention de l'Etat (Contribution au diagnostic)	110 000 euros
⇒ Dotation aux amortissements	1 500 euros
⇒ Autofinancement	
⇒ Excédent de fonctionnement capitalisé	48 000 euros

DEPENSES:

Section de Fonctionnement (210 000 €)

dont conseillers techniques

⇒ Agence d'urbanisme	
dont cotisation de base	32 000 euros
dont mutualisation de frais (ménage, serveur)	6 000 euros
⇔ Charges de personnel et frais assimilés	103 500 euros
dont rémunération du personnel titulaire	58 000 euros
dont charges de sécurité sociale prévoyance	21 000 euros

13 000 euros



dont indemnités des élus	11 500 euros				
⇔ Charges à caractère général	es 15 000 euros tion) 20 000 euros				
⇒ Virement à la section de fonctionnement					
Section d'Investissement (170 500 €)					
dont études diagnostic SCoT [Agence] 130 000 e dont études [sous-traitance directe] 30 000 e	euros uros				
⇒ Immobilisations					

Le Comité prend acte de ce débat d'orientation budgétaire qui fixe les volumes prévisionnels en recettes et dépenses.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision. Acte publié le :

22 FEV. 2005

Pour extrait conforme Le Président

Alain Milon



